

CRÉATION OU RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

SUBVENTIONS PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

(1/1)

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) CASTELSAGRAT Réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'un logement Rue Boudet BCTR/00005263	18 864 €	18 506 €	31,20 %	<u>5 773 €</u>
2) CASTELSAGRAT Réhabilitation énergétique d'un logement 8 Rue de l'Echauguette BCTR/00006259	120 000 €	115 385 €* <small><i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 115 385 € au lieu de 120 000 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).</small>	31,20 %	<u>36 000 €</u>
3) LAVAURETTE Rénovation de la toiture de l'ancienne école. BCTR/00006951	11 720 €	11 720 €	45 %	<u>5 274 €</u>
4) POUPAS Etanchéification d'un bâtiment BCTR/00006906	8 570 €	8 570 €	54 %	<u>4 627 €</u>
5) SAINTE-JULIETTE Aménagement intérieur de la halle et local (complément) BCTR/00006461	232 278 €	33 816 €	54 %	<u>18 260 €</u>
6) VILLEBRUMIER Gros entretien sur la toiture du bâtiment communal La Poste. BCTR/00007086	4 131 €	4 131 €	24 %	<u>991 €</u>

TOTAL : 70 925 €

Le Président,

Michel WEILL